

Je comprends l'importance d'obtenir le renseignement d'ici une certaine date, mais l'honorable député voudrait-il inscrire sa question au *Feuilleton*, afin d'obtenir une réponse détaillée.

M. Lamb: Monsieur l'Orateur, cette question a déjà été posée, mais elle est restée sans réponse. Elle est fort importante et je voudrais qu'on y réponde aujourd'hui, si possible.

L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant): Comme le député pose rarement des questions et comme les prêts aux étudiants suscitent beaucoup d'intérêt, Votre Honneur me permettrait peut-être de répondre. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut à cet égard, mais on comprendra qu'il doit discuter de la question avec les gouvernements provinciaux. Nous espérons pouvoir inscrire bientôt un avis de motion au *Feuilleton*. Le reste dépendra de la Chambre.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Pourrais-je demander au ministre si toutes les provinces ont maintenant donné leur approbation à la mesure que le gouvernement se propose de présenter?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur.

M. Douglas: Le ministre pourrait-il nous dire alors combien d'entre elles n'ont pas encore signifié leur approbation?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas qu'il s'agisse de consentement. Il s'agit plutôt de l'examen d'arrangements qui, de par leur nature, sont fort compliqués.

LES AFFAIRES INDIENNES

PRÉSENCE DES PROVINCES À LA CONFÉRENCE

À l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'il est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée jeudi dernier. Je lui avais demandé quelles provinces ont manifesté l'intention d'assister à la conférence fédérale-provinciale sur les affaires indiennes et quelles provinces ne sont pas prêtes à le faire avant octobre?

(Texte)

L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je donnerai cette réponse demain.

[M. l'Orateur.]

(Traduction)

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES DE RÉAMÉNAGEMENT URBAIN, AUX PROJETS D'HABITATIONS COLLECTIVES, ETC.

La Chambre reprend, sous la présidence de M. Lamoureux, la discussion interrompue le lundi 8 juin sur le bill C-102 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation qui a été proposé par l'honorable M. Nicholson.

M. le président: A l'ordre! La Chambre de nouveau en comité plénier afin d'examiner le bill C-102 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation. Quand le comité a levé sa séance hier soir, il examinait l'article 8 à la page 10 du bill. L'article 8 est-il adopté?

Sur l'article 8—

(Texte)

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais simplement demander un éclaircissement au ministre relativement aux régions désignées, dont nous avons parlé hier.

Je voudrais lui demander s'il entend, par régions désignées, les 35 zones désignées par le gouvernement fédéral comme zones de miasme, ou si ces régions devront être désignées par les municipalités ou la province à la suite d'une entente avec le gouvernement fédéral? Est-ce l'un ou l'autre?

M. le président: La question que pose l'honorable député se rapporte-t-elle à l'article 8 du bill?

M. Gauthier: Monsieur le président, elle s'y rapporte, d'une façon générale. Je voulais la poser hier soir. Il s'agit tout simplement d'obtenir un éclaircissement à propos de la désignation des régions, et de ceux qui devront les désigner.

(Traduction)

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, en réponse à la question posée par le député, je dirai qu'elle n'a pas trait aux 35 régions dites désignées. Elle se rapporte aux régions qui peuvent être désignées après les entretiens entre la municipalité et la province et, dans certains cas, avec la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cela ne surviendrait que lorsque la province aurait approuvé la désignation de la région en cause. Il pourrait y en avoir un nombre encore indéterminé dans chaque province.

M. Brewin: Monsieur le président, je voudrais savoir du ministre si l'article 8 du bill à l'étude a tenu compte des suites qui pourraient être données à la demande d'un comité de la ville de Toronto, tendant à l'institution de garderies de jour dans le cadre des projets de logements prévues par la loi.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, en réponse à la question posée par le député,